

Séance extraordinaire du 21 juillet 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le jeudi, 21 juillet 2022, à compter de 11 h 45, à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire. La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin et à laquelle assistent, messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Ordre du jour

1. Travaux de la TECQ 2019-2023 - Programmation / Adoption
2. Réduction du plomb dans l'eau potable – Plan municipal d'action / Adoption
3. Période de questions
4. Fin de la séance

Résolution 2022-07-296

Travaux de la TECQ 2019-2023 - Programmation / Adoption

Considérant que :

La Ville de Saint-Césaire a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que :

- La Ville de Saint-Césaire s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Séance extraordinaire du 21 juillet 2022

- La Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1155023 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1155023 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoption à l'unanimité

Résolution 2022-07-297

Réduction du plomb dans l'eau potable – Plan municipal d'action / Adoption

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire adopte le Plan municipal d'action pour la réduction du plomb dans l'eau potable complété en vertu de l'article 36.2 du règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP);

Et résolu également d'en transmettre une copie au ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) et d'en faire la publication sur le site internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Fin de la séance

Guy Benjamin
Maire

Isabelle François,
Directrice générale et greffière